

## VAISSELLE PLONGE VINAIGRE DE FRAMBOISE



### LES + PRODUITS :

**Actions :** Liquide vaisselle très concentré en matière active pour le lavage de la vaisselle en plonge manuelle.

**Parfum :** Vinaigre de framboise



### PROPRIÉTÉS :

Liquide vaisselle très concentré en matière active Type 22. Dissout les matières grasses les plus rebelles. Décolle les souillures. Odeur très agréable. Évite les traces de calcaire, donne de l'éclat au verre. Diminution du temps de lavage de part son haut pouvoir dégraissant.

**Produit plonge concentré / Qualité professionnelle. Produit non classé corrosif aux doses d'utilisation. Pour un dosage quotidien et répété, porter des gants adaptés spécial plonge.**



### MODE D'EMPLOI :

- Diluer le produit dans un bac à plonge rempli d'eau chaude à raison de 2 à 4 mL pour 5 litres d'eau.
- Laver puis rincer à l'eau claire et chaude.



### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

**Aspect :** Liquide limpide visqueux rouge fushia

**pH :** 7 +/- 1

**Densité :** 1.03 +/- 0.02

**Parfum :** Vinaigre de framboise

**Stockage :** Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.



### CONDITIONNEMENT / PALETTES :

Bidon de **1L**. Réf. 002180601 - 384 bidons/palette  
Bidon de **5L**. Réf. 002180603 - 128 bidons/palette

Pour accéder au règlement détergent, veuillez vous référer à la rubrique 15 de la FDS.



### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

**PRODUIT STRICTEMENT PROFESSIONNEL** - Tenir hors de portée des enfants. Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1806) : + 33 (0)3 83 22 50 50, N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr). Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Ne pas déverser dans les égouts et les cours d'eau. Vider complètement le récipient. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.*

